Les relations de Calvin avec Lausanne [suite]

Autor(en): **Vuilleumier, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **42 (1909)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-379861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LES RELATIONS DE CALVIN AVEC LAUSANNE [1]

PAR

H. VUILLEUMIER

II

A la seule exception de Neuchâtel, la ville de Farel, et peut-être de Zurich, la cité de Bullinger, il n'est pas, pendant la période qui nous occupe (1542 à 1558), de lieu dont le nom ait figuré plus souvent que celui de *Lausanne* sur le couvert de lettres écrites et expédiées par le réformateur de Genève. Et de ces lettres le plus grand nombre était à l'adresse de *Viret*.

Si j'ai bien compté, il ne s'est pas conservé de lui moins de 178 missives à cette adresse. Elles se répartissent très inégalement sur les différentes années, variant entre un maximum de 28 (en 1546) et un minimum de 1 (en 1552). C'est pendant les huit premières années que la correspondance a été le plus active. Plus de 140 lettres de Calvin à Viret datent de ces années-là. Pour donner une idée de leur fréquence, il suffira de dire qu'elles se suivaient parfois à quelques jours d'intervalle, pour peu qu'une occasion de les faire parvenir se présentât. Lorsque trois semaines, quatre au plus, s'étaient écoulées sans signe de vie de sa part, le pasteur de Genève se sentait tenu de s'en excuser, d'expliquer tout au long comment il s'était fait qu'il n'eût pas profité plus tôt de quelqu'un des porteurs

[1] Voir la livraison de juillet-août p. 257-287.

qui, presque chaque jour, faisaient le voyage de Lausanne[1]. Stimulé de la sorte, Viret, lui aussi, prend plus fréquemment la plume qu'auparavant. Ses lettres à Calvin ne sont guère moins nombreuses que celles qu'il a reçues de lui, et il s'en faut bien que toutes soient parvenues jusqu'à nous. Et notez que, de part et d'autre, ces missives constituent souvent de véritables épîtres; chose d'autant plus méritoire que leurs auteurs n'étaient pas toujours sûrs qu'elles parvinssent à leur adresse.

Sans parler des pertes accidentelles, qui peuvent se produire, même sous une administration postale aussi perfectionnée que celle dont nous bénéficions aujourd'hui dans notre pays[2], il arrivait que tel porteur, soupçonnant qu'il était question de lui dans la lettre qu'on lui avait confiée, se permît de l'ouvrir et que, suivant le cas, il la gardât en poche ou la supprimât[3]. Il pouvait même arriver que des lettres fussent interceptées par quelque messager infidèle, affilié à une faction ennemie[4]. Bien plus, il advint un jour qu'une liasse de lettres de Calvin, où les magistrats de Genève et les seigneurs de Berne n'étaient pas ménagés, fut dérobée dans le cabinet d'étude de Viret par un étudiant qui lui servait de *famulus*. Tombées entre les mains des adversaires des deux réformateurs, elles furent ensuite colportées ça et là et exploitées contre eux[5].

On comprend qu'instruit par l'expérience, Viret ait veillé dès lors avec un soin jaloux sur sa correspondance et qu'il ait recommandé la même circonspection à son frère à Genève. Celui-ci s'empressa de renvoyer à Lausanne toutes les lettres qu'il possédait de Viret, lui demandant de marquer d'un signe convenu celles qui lui sembleraient être de nature compro-

[1] Lettre de la première moitié de mars 1544, Hmjd. IX, 182.

[2] Sur la transmission des lettres au temps de la Réforme, voir E. Egli, *Briefpost im 16. Jahrhundert*, dans les *Zwingliana*, t. I, p. 229-235. (1901.)

[3] Voir entre autres Viret à Calvin, du 20 sept. 1543, Hmjd. IX, p. 39.

[4] Calvin à Viret, 18 nov. 1548; Haller à Calvin, 25 janvier 1549, *Calv. Op.* XIII, 104 et 168. Comp. Bèze à Bullinger, 22 oct. 1555, ibid. XV, p. 838.

[5] Viret à Calvin, 13 et 29 juin 1548; Calv. Op. XII, p. 713. 733. Cf. Calvin à Farel, 8 sept., et à Viret, 20 sept., ibid, XIII, p. 50, 54 sq.

mettante et promettant qu'il les serrerait en lieu sûr. Il le priait de son côté, de lui transmettre ses lettres à lui en vue d'un contrôle analogue. Quelques jours auparavant déjà, il avait pris la même précaution à l'égard de son autre confident, le pasteur de Neuchâtel[1]. Ce qui n'empêcha pas que Viret se vit obligé, encore quelques années plus tard, d'écrire à son correspondant genevois, à propos de la communication qu'il lui avait faite de missives officielles reçues de Berne: « Renvoyez-les moi l'une et l'autre après en avoir pris connaissance, mais que ce soit par un messager sûr. Et vous-même, lorsque nous vous écrivons, ayez soin de ne pas négliger nos lettres et de ne pas les laisser traîner çà et là, comme vous en avez l'habitude. Souvent, quand je me suis rendu chez vous, j'en ai remporté avec moi des miennes que j'avais trouvées ainsi éparses. Vous n'ignorez pas avec quelle sorte de gens nous avons à faire. Ainsi, déchirez, sinon, mettez en sûreté. Vous savez bien ce qui m'est arrivé lors même que les lettres en question n'ont pu être trouvées ailleurs que dans mon cabinet. Aussi bien y regardé-je de près avant d'y laisser pénétrer qui que ce soit[2]. »

Dans ces conditions il n'est pas étonnant qu'à mainte reprise, dans les lettres de l'un et l'autre correspondant, on rencontre des passages comme celui-ci: « Je ne vous écris rien (c'est Viret qui parle[3]) de ce qui se passe ici ou de ce que j'ai vu à Berne. Ce sont choses de nature telle que je préfère les raconter de bouche plutôt que de les confier à une lettre. » Ou comme ces lignes de Calvin: « S'il vous était possible de venir jusqu'ici, nous pourrions, en causant, faire meilleure besogne que par lettre. Si je vous parle de ce voyage, c'est en partie parce que je sais que Claude Franc a l'intention de vous inviter à sa noce.... Mais je regarde plus haut : je voudrais que vous pussiez vous récréer un peu chez nous des ennuis qui vous obsèdent et que nous eussions

[1] Calvin à Viret, 1er sept. Viret à Calvin, 16 sept. 1548, ibid. XIII, p. 43, 53. Cf. p. 35.

[2] 16 juillet 1556, *Calv. Op.* XVI, 228 sq.

[3] 4 août 1544, Hmjd. IX, p. 307.

l'occasion de nous entretenir de ce qui nous préoccupe[1]. »

Malgré des réticences de ce genre, à peine ai-je besoin de dire quel trésor constitue ce recueil de lettres échangées entre Genève et Lausanne, quelle mine presque inépuisable de renseignements de toute sorte. Combien notre connaissance de l'histoire religieuse, intellectnelle, politique même, de la Suisse romande, de notre Pays de Vaud en particulier, serait appauvrie, décolorée, si nous ne pouvions, à plus de trois siècles de distance, assister à ces dialogues confidentiels! Mais il y a plus, et c'est ce qui en fait surtout le prix: ce sont ces hommes eux-mêmes, ces grands hommes de Dieu, que nous apprenons à connaître, mieux encore que ce n'est le cas par la lecture de leurs œuvres destinées au public. Ils se révèlent à nous dans leur intimité, comme en des « confessions » non préméditées, chacun avec son caractère propre et son tempérament, avec le cachet particulier que lui impriment sa race, son milieu providentiel, la tâche qui lui était dévolue, son individualité enfin: l'un et l'autre se dévouant dans la mesure de ses dons et au plus près de sa conscience à la cause qui leur était commune.

Il n'est pas douteux que Calvin le tout premier ne saurait que gagner à être connu de plus près par ses lettres. Convenons que, dans ses missives à Viret et aux autres Lausannois comme dans ses lettres en général, on se heurte parfois au Calvin irascible et soupçonneux, au Calvin trop disposé à confondre sa pensée à lui avec celle même de Dieu. A la différence de Viret, le débonnaire, qui semble s'être inspiré de cette parole du Maître: « Celui qui n'est pas contre vous est pour vous, » il avait plutôt pris pour devise la contrepartie: « Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui n'assemble pas avec moi disperse. » Mais, avec tout cela, quelle abnégation de soi au service du Souverain! quelle humble obéissance! quelle confiance indomptable! Et comme on apprend non seulement à respecter cet homme

[1] Du mois de septembre 1542; ibid. VIII, p. 132. — Voir encore 20 juillet 1549: *De rebus nostris confabulari praestat quam scribere; Calv. Op.* XIII, 334.

austère et fort, — ce qu'on peut faire *è longinquo*, — non seulement à l'admirer, — ce qui peut se faire plus ou moins à froid, — mais à le vénérer et à l'aimer! Grand par la pensée, la conscience, la volonté, il l'a été encore par le cœur. Nous n'irons pas jusqu'à dire que, dans ses lettres, Calvin devienne séduisant. N'est-ce pas assez que celui à qui l'on a fait la réputation d'être froid, sombre et dur, nous apparaisse aimable et même attrayant? S'il a connu les fortes préventions, les haines vigoureuses presque inséparables des convictions robustes, s'il n'avait pas le cœur sur la main pour le premier venu, ceux qu'il jugeait dignes de son affection, il les a chéris d'un amour profond et délicat autant que viril. Notre Pierre Viret était de ce nombre et, à sa manière, il lui a rendu la pareille.

La tentation est forte, pour caractériser les *relations de Calvin avec le pasteur en chef de l'église de Lausanne*, de faire de larges emprunts aux documents écrits de leur mutuelle amitié. Mais il faut nous borner à quelques traits principaux et limiter le choix de nos citations[1].

* * *

Que dans cette correspondance les confidences *pastorales* occupent une grande place, à peine est-il besoin de le dire quand il s'agit de deux ministres de Christ aussi dévoués que ceux-là à la gloire de leur commun maître. Les joies et les douleurs du ministère, ses succès et ses défaites, ses hautes ambitions et ses déceptions parfois cruelles, les périls de la lutte journalière et les bénédictions de l'épreuve, comment tout cela n'aurait-il pas trouvé son écho dans ce fraternel échange de lettres? Les deux anciens collègues, presque du même âge, eux qui s'entendaient si bien sur tous les points essentiels de la foi et de la vie chrétienne, dont les principes dogmatiques et ecclésiatiques concordaient presque à tous égards, devaient éprouver l'impérieux besoin de se faire part de leurs expériences, de se communiquer leurs impressions, d'épancher dans le cœur l'un de l'autre leurs plaintes et

[1] Je rappelle qu'il a fallu traduire du latin celles qui sont tirées des lettres.

leurs espérances, bien sûrs d'être compris et de rencontrer mieux qu'une banale sympathie.

La première lettre, déjà, que Viret adressait à Calvin après son retour à Lausanne en juillet 1542[1], débute par ces mots qui en disent long sur la situation où il retrouvait son ancienne paroisse et les résistances qui l'y attendaient : « *Veni, vidi, obstupui!* Plût à Dieu que ce que nous avions entendu dire de l'état de cette église ne fût pas aussi vrai! Le jour même et presque à l'heure où j'ai débarqué ici, y abordait aussi le chanoine Perrin, celui qu'on appelle communément Chrysostôme à cause de son beau parler[2]; mauvais sujet qui, pour être sans culture littéraire, n'en est pas moins adroit et rusé. Devinez auquel de nous deux on a offert le plus de vin d'honneur! Vous seriez bien mauvais prophète si vous ne le deviniez pas. »

Quelques années plus tard, au fort de ses démêlés avec la faction ultrazwinglienne de Lausanne qui l'avait dénoncé en haut lieu comme entaché de luthéranisme et comme fauteur d'une papauté d'un nouveau genre : « Je reste comme interdit, écrit-il à Genève, quand je pense à ces choses, » et il voudrait que Calvin se hâtât d'accourir pour le soutenir de ses conseils[3]. Cet appel au secours il le réitère après avoir reçu l'ordre de comparaître devant le Sénat bernois; il désirerait même que son frère d'armes l'y accompagnât. Calvin ne jugea pas opportun de se joindre à Viret en cette occurence, il craignait que sa présence ne lui fût plutôt nuisible. Mais dans la lettre, adressée à Berne, où il lui expliquait ses motifs, il ne se fait pas faute de lui tracer tout un plan de défense, et il ajoute: « En vous exhortant à la constance, il peut sembler que je vous fasse injure. Vous savez à quelle

[1] Hmjd. VIII, p. 68.

[2] C'était cette prétendue « Bouche d'or » qui, au début de la Dispute de Lausanne, avait pris la parole au nom du Chapitre de la cathédrale pour déclarer que celui-ci avait résolu de ne pas disputer. Perrin venait sans doute d'Evian (alors vallaisan) où résidaient depuis la Réforme la plupart des ci-devant chanoines de Lausanne. MM. de Berne permettaient aux prêtres qui n'avaient pas accepté leur réformation de revenir au pays pour leurs affaires privées.

[3] Viret à Calvin, 29 mars 1548; *Calv. Op.* XII, 672.

condition nous servons le Seigneur. Nous pouvons avoir à soutenir encore de bien plus rudes assauts, quoique je n'ignore pas combien ce coup-ci pourrait être funeste à nombre d'églises et même au monde chrétien tout entier. Mais l'issue, quelle qu'elle puisse être, remettons-la au Seigneur. En ce qui nous concerne personnellement, il serait plus que honteux que nous pasteurs, qui exhortons le peuple à verser son sang pour rendre témoignage à Christ, nous nous laissions ébranler par la moindre crainte. Que dirait-on de nous si, pour conserver une position honorée, nous abandonnions Christ et son Evangile?... Si je parle de la sorte, ce n'est pas parce que je me sens à l'abri. Nous combattrons en commun. Il y a seulement cette différence que le Seigneur vous a mis au front de bataille, tandisque nous nous tenons derrière le premier rang; mais ce n'est pas à la manière du fanfaron (Thrason) de Térence, non, nous sommes prêts à entrer en action aussitôt que le signal nous en sera donné[1]. »

En effet, dès qu'il jugea le moment venu, Calvin n'hésita pas à intervenir. Il le fit en partant tout droit pour Zurich, appeler à la rescousse Bullinger et ses collègues, dont les bons offices ne furent rien moins qu'inutiles. N'oublions pas de dire que Farel était accouru de son côté. Ce vétéran ne faisait jamais défaut quand les intérêts de ses amis de Genève et de Lausanne étaient en jeu. Il était en tout temps de tiers dans leur alliance. Ne les appelait-on pas couramment « les trois patriarches[2]? » Et n'est-ce pas l'année suivante, après que la tempête qui avait failli déraciner le pasteur de Lausanne se fût apaisée, que Calvin dédiait son Commentaire sur l'épître à Tite *eximiis duobus servis Christi, Guillelmo Farello et Petro Vireto, symmystis et fratribus carissimis*, en signe de la « sainte conjonction » qui existait entre eux[3]?

Pour être sorti indemne sinon vainqueur de cette crise de 1548, Viret n'était pas, tant s'en faut, au bout de ses peines; il eut au contraire, pendant les dix ans qui devaient

[1] Lettre du 29 avril 1548; *Calv. Op.* XII, 689.

[2] Viret à Farel, juin 1551; *Calv. Op.* XIV, 130.

[3] 29 nov. 1549; ibid. XIII, 477.

s'écouler jusqu'à la crise suprême, mainte occasion de décharger son cœur auprès de son confident de Genève. Détachons encore de ses lettres quelques-uns de ces épanchements ayant trait à son ministère.

« Nos affaires, écrit-il vers le milieu de 1550, sont encore dans le même état.... Les bourgeois de la ville ne s'entendent guère avec le bailli et ses agents. Je ne dis rien de la manière dont nous nous entendons avec les uns et les autres. C'est chose bien difficile pour nous de conserver à la fois l'amitié de Dieu et celle des hommes. Pour moi, je vis au milieu des plus grandes contrariétés. Je tombe de fatigue sous le fardeau, et cela d'autant plus que je ne vois pas briller le rayon d'une espérance meilleure. Je ne sais comment ma patience, trop longtemps mise à l'épreuve, commence à s'irriter. Une chose seulement me réconforte: la paix domestique, l'amour mutuel entre pasteurs et professeurs, et les progrès de notre Ecole. Sans cela, ou je ne vivrais pas, ou il me faudrait émigrer ailleurs[1]. »

A vrai dire, cette note pessimiste est plutôt rare chez Viret. Peut-être ses infirmités physiques contribuaient-elles certains jours à lui faire voir les choses en noir. Ce qui est sûr, c'est qu'ailleurs, même en des circonstances particulièrement propres, semble-t-il, à le déprimer, il se montre plein d'espoir et de courage. Témoin la lettre dont voici quelques extraits: « Enfin nos gens ont vomi le venin qu'ils n'ont pu digérer. Des députés lausannois sont allés se plaindre au Sénat de Berne de mes sermons dans lesquels, disent-ils, je les invective. Je suis cité pour le 8 de ce mois; c'est tout juste si j'ai le temps de mettre mes chaussures.... Il est heureux que nous ayons un bailli équitable et aimant la justice. Je sais pour sûr qu'il ne nous sera pas hostile, mais nous servira de témoin et se fera même l'avocat de la bonne cause[2].... J'ai d'ailleurs appris que le grand-conseil de ville [celui des Deux-Cents] n'a pas donné son assentiment à cette

[1] Du 1er sept. 1550, *Calv. Op.* XIII, 613 sq.

[2] C'était un autre bailli que celui dont il est question dans la lettre précédente. Celui dont Viret parle ici était *Jérôme Manuel*, un intellectuel sincère-

députation ; quant au petit, j'ai des doutes. Je sais du moins que beaucoup de ses membres ne me sont pas contraires. Quoi qu'il en soit, il m'importe peu que tous s'insurgent contre moi ; ce qui pourtant, je l'espère, ne sera pas le cas. Car je sais quelle cause est la mienne et quel est celui sous les auspices et le patronage duquel je la soutiens. Il arrive ce que j'avais longtemps souhaité et ce pourquoi j'ai secoué plus rudement les consciences non seulement engourdies, mais presque mortes.... Tout ce que je crains, c'est que mes adversaires ne poussent pas la chose à fond ; je soupçonne qu'ils veulent seulement me faire peur ou obtenir que ma liberté soit gênée par un garde-à-vous. Je ne doute pas non plus que pour me charger davantage ils n'allèguent que nous nous sommes consultés l'un l'autre. Car ils ne peuvent s'empêcher de dire tout haut que c'est à Genève que j'ai appris ces choses et que c'est vous que je me suis proposé comme modèle à suivre. Pour ce qui me concerne, je suis décidé à ne pas laisser tomber l'affaire, mais à la poursuivre comme le cas l'exige. Ou bien ils ne m'auront pas plus longtemps pour ministre, ou bien cette licence sera réprimée et l'autorité de mon ministère sanctionnée par ceux qui ont le devoir de la protéger. En attendant je vous prie de ne pas vous tourmenter l'esprit à mon sujet, mais de me féliciter plutôt, recommandant au Seigneur la cause qui nous est commune[1]. »

Inutile de dire que lorsque le conflit au sujet de la discipline ecclésiastique s'envenima, les premiers mois de 1558, la correspondance entre Lausanne et Genève ne chôma point. « Nous allons, écrit Viret[2], presser l'affaire de la discipline autant que nous le pouvons. Que le Seigneur donne succès à nos efforts ! Vous voudrez bien lui recommander la cause commune par des prières dans toutes les églises. » Lorsque, vers le milieu de mars, le conseil de Lausanne eut écarté,

ment attaché à la foi évangélique. Etant jadis étudiant à Bourges, il s'était lié avec le jeune Th. de Bèze dans la maison de Melchior Wolmar.

[1] 3 sept. 1557 ; *Calv. Op.* XVI, 599 sq.

[2] Le 16 février ; *Calv. Op.* XVII, 40.

en se retranchant derrière les ordonnances des Seigneurs de Berne, les « articles » que Viret, accompagné de ses deux collègues, lui avait présentés touchant la discipline de l'église et spécialement le droit d'examiner les vicieux et les ignorants avant de les admettre à la communion : « Maintenant, écrit Calvin[1], vous n'avez plus rien à faire avec ces gens-là. Il faut en venir au dernier acte, qui est de déclarer franchement aux Bernois qu'il ne vous est pas permis de tergiverser davantage. La lutte est dure, mais elle est nécessaire. Qu'espérer pour la suite si aujourd'hui vous hésitez à combattre ?... Ou je me trompe fort, ou nous sommes d'accord sur ce point que, dans un état de choses aussi déplorable, il faut donner enfin l'exemple d'une virile constance.... Le souci de votre troupeau, à juste titre, vous serre le cœur, mais il faut faire place à la providence de Dieu. Si vous êtes obligé d'abandonner votre poste actuel, force vous sera de revenir occuper l'ancien. Mais, direz-vous, la ville [de Genève] ne pourra contenir un si grand nombre[2]. On étendra bien plutôt, j'en ai la confiance, l'enceinte de ses murs que d'en exclure des fils de Dieu.... Croyez-moi, marchez de bon cœur là où la nécessité vous appelle, bien plus, vous entraîne, puisqu'il n'y a rien de meilleur qu'une bonne conscience quand nous avons fait notre devoir. Portez-vous bien, excellent frère et très fidèle serviteur de Christ. Que le Seigneur vous assiste maintenant, qu'il vous dirige et vous enrichisse de plus en plus de ses dons ! »

Si Calvin, comme on vient de le voir, recevait volontiers les confidences de son compagnon d'œuvre et ne lui ménageait ni les conseils ni les coups d'éperon, il ne dédaignait pas non plus de l'initier à ses propres soucis, de recourir à ses lumières et à son aide, de l'associer à certaines de ses entreprises et de ses démarches. Bien que fixé à Lausanne, il le considérait toujours encore un peu comme son collègue. Viret, à son tour, lui qui connaissait de près le terrain où se

[1] Le 16 mars ; ibid. col. 93.

[2] Dans une des phrases précédentes, que je n'ai pas traduites, Calvin avait donné à entendre que « la meilleure partie » des collègues de Viret suivrait son drapeau.

déployait le ministère de son correspondant, les hommes à qui il avait affaire, pouvait mieux que personne (après Farel) se mettre à sa place. Aussi le voyons-nous prendre sans cesse la plus vive part à tous les incidents de sa carrière et lui multiplier les témoignages de son cordial intérêt.

Lorsque, par exemple, dans l'automne de 1547, Calvin se trouva plus ou moins directement atteint dans la personne d'un de ses compatriotes et adhérents, Laurent Maigret dit le Magnifique, — l'avoyer Nægueli était venu l'accuser d'intrigues politiques contre Berne, — et qu'à cette occasion tous les éléments anticalvinistes de Genève se furent remis en mouvement, Viret en fut tout remué. Il éprouva le besoin de consoler son ami : « Ce que je craignais est arrivé.... Nul doute que Satan ne fasse tous ses efforts pour mettre tout sens dessus dessous. Mais le Seigneur l'écrasera sous vos pieds. Il faudra lutter, mais le Seigneur finira par l'emporter et il ne fera pas défaut à son église. Ah ! si je pouvais prendre sur moi une partie des tribulations qui, je le sais, vous tourmentent maintenant !... Si mes services pouvaient être de quelque utilité, je ne m'inquièterais pas beaucoup de l'indignation que cela pourrait m'attirer. Mais il n'est pas douteux pour moi que, malgré tout, le Seigneur se montrera supérieur aux avocats des mauvaises causes. Ces combats sont le meilleur témoignage qui puisse être rendu à votre ministère et ne peuvent que lui servir de consécration.... Les ennemis ont pour eux l'autorité et le pouvoir, mais nous avons des armes autrement efficaces, savoir les prières et les larmes. Si par elles nous assiégeons le Père céleste, il fera en sorte que nous enfoncions tous les obstacles. Celui qui vous a assisté jusqu'à maintenant désertera moins que jamais sa cause[1]. »

Le jour même où Viret laissait aller sa plume à ces effusions, Calvin lui adressait un court message où on lit ces mots : « Si le Seigneur ne tance la mer et les vents, je vois se déchaîner contre nous de terribles bourrasques ». Il n'ose cependant pas, dit-il, l'appeler auprès de lui. L'exposer inu-

[1] 26 octobre 1547 ; *Calv. Op.* XII, 604 sq.

tilement à ce feu serait de sa part « une iniquité[1]. » Dans l'une des lettres suivantes, après avoir raconté comment, au péril de sa vie, il avait apaisé un tumulte populaire aux abords de l'hôtel de ville, il continue en disant : « C'est un privilège dont Dieu nous munit jusqu'à présent, moi et mes collègues, que même les plus scélérats de nos adversaires feignent de détester la moindre lésion de notre personne au même titre qu'un parricide. Il n'en est pas moins vrai que la méchanceté est parvenue à ce point que j'ose à peine espérer qu'un ordre quelconque puisse être maintenu dans l'église, surtout par mon ministère ». Et il ajoute, chose qui étonne sous une telle plume : « Croyez m'en, je suis un homme brisé, si Dieu n'allonge sa main[2]. »

Il finit pourtant par accepter l'offre que Viret lui avait faite d'accourir à son aide : « Maintenant que vous jouissez de quelque relâche, comme je l'espère, il vaut la peine que vous vous disposiez à partir au premier jour. Je n'ai encore rien statué sur ce que j'ai à faire ; je ne sais qu'une chose, c'est que je ne puis supporter plus longtemps le caractère de ce peuple, dût-il même supporter le mien. Et pourtant je ne comprends pas pourquoi ils m'accusent de dureté[3].... Que reste-t-il du peu que j'ai encore à vivre, pour que je me fasse tant de soucis à mon sujet ? Mais il est déraisonnable de traiter de cela avec vous par lettre, puisque bientôt, j'y compte, vous serez ici[4]. » – Viret se rendit en effet à Genève, en même temps que Farel. Leur présence y est signalée par les actes officiels. Ils nous apprennent que les deux anciens ministres de l'église de Genève se présentèrent ensemble devant le Conseil, qu'il y firent « belles et bonnes admonitions et

[1] Ibid. col. 609.

[2] 17 décembre ; ibid. col. 632 sq.

[3] Dans une lettre de Calvin à Farel, datant de la même époque (ibid. 643), on lit ce qui suit : « Je sais que quelques uns se sont plaints à Viret de mon excessive dureté. Ce qu'il en a cru, je l'ignore, mais je le soupçonne de craindre que je ne me laisse trop facilement emporter. Je l'ai prié de venir ici. Térence fait dire à un de ses personnages : « Si tu étais ici, tu sentirais autrement ». J'en pourrais bien dire autant. Si vous étiez à ma place, je ne sais ce que vous feriez. »

[4] 26 déc. ibid. 639.

remontrances » en vue d'amener « une bonne réconciliation d'amitié » entre le magistrat, les ministres et le peuple, et que le Conseil ordonna qu'il fût « procédé jouxte les dites admonitions[1]. »

Ce n'était pas la première fois, et ce ne devait pas être la dernière, que le pasteur de Lausanne prêtait ainsi à son frère de Genève le secours de son ministère. Il avait laissé dans cette ville un si bon souvenir de son caractère conciliant qu'on vit, en plus d'une circonstance, les adversaires mêmes de Calvin requérir sa médiation[2]. A une époque où ceux-ci enveloppaient déjà dans une même antipathie violente tous ceux qui, dans le Pays de Vaud, étaient connus pour être les amis du réformateur, il arrivait à Viret de s'étonner que lui seul fût demeuré à l'abri de leurs « machinations ». « Peut-être, disait-il, le Seigneur m'épargne-t-il pour un temps ; mais je me prépare de façon à n'être pas pris au dépourvu[3]. » Le jour n'était pas éloigné, en effet, où lui aussi eut à se défendre contre leurs diffamations. Ce fut à la suite de la visite qu'il avait faite avec Calvin aux Perrinistes détenus en prison après la fameuse échauffourée du 16 mai 1555, qui amena le triomphe définitif de la théocratie calviniste sur la vieille Genève[4].

Mais ce n'est pas à Genève seulement que Viret se montrait prêt en toute occasion à mettre au service de son illustre ami la pacifiante influence qu'il pouvait lui être donné d'exercer. Elle trouvait à s'employer ailleurs encore. A l'heure même de la victoire de Calvin sur le parti qu'on a flétri mal à propos du nom de *Libertins*[5], le nom de l'« archevêque de

[1] Voir les extraits des Registres du Conseil, en date du 9 janvier 1548, dans *Calv. Op.* XXI, 419 sq.

[2] Calvin à Viret, 27 mars 1547 ; ibid. XII, 506.

[3] Viret à Calvin, 28 février 1555 ; cp. sa lettre à Farel du 28 janvier ; ibid. XV, 458, cp. 411.

[4] Voir en particulier les lettres de Viret à Farel du 18 juillet, de Bèze à Calvin du 24 sept., de Viret à Calvin du 26 déc. 1555 (*Calv. Op.* XV, 688, 791, 899) et les extraits des Registres du Conseil de Genève du 24 févr. et du 4 mars 1556 (ibid. XXI, 629 sq.).

[5] Les Perrin, Berthelier, Vandel et consorts n'étaient sans doute pas des puri-

Genève[1] » était plus honni que jamais en terre vaudoise par ceux qui, dans la controverse sur le dogme de la prédestination, avaient épousé la cause de Jérôme Bolsec. Et cette opposition acharnée pouvait compter à Berne sur de puissantes protections. Malgré l'action modératrice des pasteurs de cette ville, de Jean Haller en particulier, le gouvernement s'était laissé emporter aux mesures les plus propres à offenser personnellement celui qui était devenu l'âme de la cité alliée. Sa doctrine favorite était mise à l'index, ses livres menacés du feu, son *Institution chrétienne* bannie de l'auditoire de théologie de Lausanne; ceux qui s'en allaient communier à Genève « jouxte les cérémonies calvinistes » s'exposaient à être « déchassés du pays ». Jamais l'amitié que Viret lui avait vouée ne fut mise à plus rude épreuve. Jamais elle ne se montra plus courageuse, plus désintéressée qu'en ces jours orageux.

« Nous ne faillirons pas à notre devoir, écrivait-il[2] après avoir tenté déjà plus d'une démarche auprès des ministres et des « princes » de Berne, pourvu que le Seigneur dont nous plaidons la cause daigne nous fournir la prudence, la constance, la fermeté et les forces nécessaires; ce qu'il fera, je n'en doute pas. Je sais, il est vrai, combien je suis inhabile en tout, mais ma confiance repose sur Celui qui peut rendre habile et capable. Je sais que ce n'est pas de votre cause seulement qu'il s'agit, mais de la nôtre à tous, bien plus, de celle de Christ dont la gloire doit nous être beaucoup plus chère que la vie même.... Telle est notre union en Christ qu'on ne peut s'attaquer à vous sans que nous en ressentions une vive douleur. Car ce n'est pas en tant que Calvin qu'on s'attaque à vous, c'est en tant que ministre de Christ et ennemi de Satan et de tous les impies. C'est pourquoi, puis-

tains. Mais ce n'est pas à eux que s'appliquait en ce temps-là le nom en question. Le mot libertins servait à désigner une « secte phantastique » dont les doctrines ultraspiritualistes n'avaient rien à faire avec les griefs politico-ecclésiastiques des anticalvinistes genevois.

[1] Ainsi l'appelait dès 1548 Béat Comte dans une lettre aux ministres de Zurich (*Calv. Op.* XII, p. 662).

[2] 12 mai 1555; *Calv. Op.* XV, 614 sq.

que notre cause est la même, que c'est sous le même chef et le même drapeau que nous servons, nous serions perfides et pour ainsi dire transfuges si nous ne marchions pas au secours de frères qui soutiennent le choc de l'ennemi, de frères avec qui nous sommes liés par un même serment, celui de la sainte milice du Christ. Que les ennemis se mettent donc en fureur tant qu'ils voudront, que tous conspirent contre Christ, d'un plus grand poids sera à nos yeux la sainte alliance que nous avons contractée entre nous, alliance scellée du propre sang de Christ. Quant à vous, ayez bon courage, et considérez souvent, avec Paul, à quelle fin sont lâchés ces anges de Satan qui vous appliquent si outrageusement des soufflets.... Quoi qu'il arrive, le dénouement est en la main du Seigneur. Quand nous nous serons acquittés de notre devoir, que nous aurons libéré nos âmes, nous n'aurons pas perdu notre peine et nos efforts ne resteront pas vains. Si tôt que j'aurai reçu des nouvelles de Berne, je vous en informerai. »

Les nouvelles reçues n'étant rien moins que satisfaisantes, Viret reprit le chemin de Berne avec un mandat qu'il s'était fait donner par la classe de Lausanne. Ce fut peine perdue. On lui fit bon accueil, à lui personnellement, mais en opposant une fin de non-recevoir à sa requête en faveur du pasteur de Genève. Il ne lui resta plus qu'à demander à sa foi au juge céleste les motifs propres à consoler de son échec et lui-même et son frère méconnu: « Il est arrivé à certains égards ce dont je me doutais: c'est que vos troubles intestins ont nui au succès de notre cause.. . Cela m'échauffe la bile, mais je ne m'en tourmente pas autrement, parce qu'il y a longtemps que j'ai appris à ne pas trop attendre des hommes des résultats conformes aux vœux de mon cœur; ce qui fait que je me laisse moins émouvoir par des nouvelles même affligeantes.... Ce n'est donc pas volontiers que je recours à l'assistance humaine. J'ai pourtant cru devoir faire cette tentative, non que je m'en promisse beaucoup de succès, mais pour ne pas paraître manquer à notre devoir. A présent le Seigneur montre clairement qu'il a résolu de remédier à ces

maux d'une autre manière. Puisse-t-il ne pas le faire par des remèdes aussi amers que, tous, nous l'avons mérité, principalement ceux qui sont les premiers auteurs de nos troubles et ceux qui choient ces funestes fléaux de l'église! Quoique nous soyons destitués du secours des hommes, le Seigneur n'abandonnera pas sa cause et ne manquera pas de prendre soin de ceux qui désirent sincèrement veiller au salut de l'église. Ainsi ne désertons pas notre poste, nous qui avons un vengeur dans le ciel. La suite de cette affaire, à elle seule, apportera plus qu'assez d'exemples et de témoignages à l'appui de cette divine providence que nous nous efforçons de maintenir. Ceux qui ne veulent pas qu'on en parle publiquement dans des écrits et des sermons[1], devront en son temps nous en fournir abondamment la démonstrations par des exemples privés et domestiques, et plaise à Dieu que ce ne soit pas pour leur malheur!... Pour nous, tournons-nous vers le Seigneur, sûrs de lui quoi qu'il arrive. Et si l'ange de Satan ne nous a pas encore assez souffletés, eh bien, tendons lui les joues tant qu'il plaira au Seigneur que nous soyons en butte à ces aiguillons, et saturons-nous de ces injures, glorieuses auprès de Christ. Faites joyeusement ce que vous avez à faire, n'ignorant pas sous quel maître vous servez comme soldat; c'est de lui, non des hommes, que vous attendez le prix de vos labeurs[2]. »

On a beau être de la trempe de Calvin: il devait faire bon recevoir, à pareil moment, un témoignage d'affection aussi réconfortant. Ne disait-il pas lui-même, quelques années auparavant déjà, à l'un de ses correspondants d'alors, que maître Pierre Viret était « celui duquel on pouvait recevoir autant de consolation que d'homme du monde[3] ? »

* * *

Il serait trop long, après avoir vu nos deux champions s'entraider fraternellement aux jours les plus critiques de

[1] Allusion aux édits bernois du 17 novembre 1554, des 26 janv. et 3 avril 1555.

[2] 5 juin 1555; *Calv. Op.* XV, 645 sq.

[3] Calvin à M. de Falais, 15 mars 1547, ibid. XII, 497.

leur ministère, de les suivre encore dans les œuvres auxquelles ils se sont intéressés en commun, de rappeler tout ce qu'ils ont fait ensemble, et souvent de concert avec Farel, pour les pauvres réfugiés, pour les protestants disséminés et les fidèles sous la croix, pour la sainte cause de l'union entre chrétiens évangéliques. Disons au moins quelques mots de la part qu'ils ont prise réciproquement à leurs *travaux littéraires* et à leurs *publications*.

Viret est entré plus tard que Calvin dans cette lice. On sait que son rôle y a consisté essentiellement à vulgariser, non sans prolixité[1], mais avec un talent bien à lui, dans un langage ayant l'accent du terroir natal, une doctrine qui ne s'écartait guère de celle du grand penseur de Genève et qui s'était de plus en plus fixée sous son influence personnelle.

On peut même dire que c'est sous l'égide de Calvin qu'il a affronté pour la première fois la publicité. Il est vrai que les prémices de son œuvre imprimée, l'*Epistre consolatoire* de 1541, remontent à l'époque de son ministère intérimaire à Genève. Mais cette brochure avait paru sans nom d'auteur. Le nom de Viret figure pour la première fois en toutes lettres, associé à celui de Calvin, au frontispice d'un petit volume publié (à Genève) en 1543. Je veux parler des *Deux épistres*, dont *l'une demonstre comment nostre Seigneur Jésus-Christ est la fin de la loy*. C'est une réédition amplifiée de la préface que Calvin avait mise jadis au Nouveau Testament de la Bible d'Olivetan, de 1535. L'*autre* (dit la suite du titre) *pour consoler les fidèles qui souffrent pour le nom de Jésus, et pour les instruire à se gouverner en temps d'adversité et prospérité, et les confermer contre les tentations et assautz de la mort*. Cette seconde « épître » est la réimpression de l'opuscule anonyme par lequel Viret avait débuté deux ans auparavant; réimpression offrant, selon la remarque d'Hermin-

[1] C'est déjà le reproche que Calvin faisait à « sa façon d'écrire » (lettre à M. de Falais, 2 avril 1546, *Calv. Op.* XII, 321). A Viret lui-même il écrivait, en septembre de la même année : *Brevitati, quoad res feret, studeas* (ibid. 384).

jard, « beaucoup d'additions qui en rendent la lecture un peu laborieuse[1]. »

C'est également sous les auspices de Calvin que le pasteur de Lausanne a inauguré en 1544 la série de ceux de ses écrits populaires qui ont eu la plus grande vogue, les *Disputations chrestiennes en manière de devis*. Le manuscrit avait été, en vue de la « licence » à octroyer à l'imprimeur, soumis par le Conseil de Genève à l'examen des prédicants de cette ville. Ceux-ci s'en entretinrent un jour tout en se promenant. L'idée leur vint qu'il serait à propos que leur collègue, maître Calvin, mît une préface à l'ouvrage pour en recommander la lecture. « Je le ferais bien volontiers, dit-il, si je ne craignais le reproche de présomption. » Il en fit cependant l'offre à Viret. « Vous voyez que j'en use familièrement avec vous, comme je le dois. Vous de même, ne faites pas trop de compliments, répondez-moi franchement[2]. » Viret n'eut garde de décliner une proposition aussi honorable qu'amicale. Et c'est ainsi que le premier volume des *Disputations* satiriques, celui qui traite de « L'alcumie du Purgatoire » et de « L'office des mortz, » parut avec un avant-propos de « Jehan Calvin aux lecteurs. » Moins rigoriste que tels de ses coreligionnaires, Castellion entre autres, le grave théologien s'égaie l'esprit en faisant l'apologie en même temps que la théorie de la satire appliquée aux « matières de la chrestienté. » Il vaut la peine de citer textuellement quelques fragments de cette préface[3].

« Il y en a plusieurs, et quasi la plupart, qui seront beaucoup plus aises qu'on les enseigne d'une façon joyeuse et plaisante qu'autrement, en sorte que comme en s'ébattant, ils profitent et reçoivent instruction.... Ceux qui ont la grâce de tellement enseigner qu'ils délectent quant et quant, et induisent les lecteurs à profiter par le plaisir qu'ils leur

[1] Voir *Correspondance des Réformateurs*, t. VI, p. 429, note 3. Comp. *Calv. Op.*, t. IX, p. 63.

[2] Calvin à Viret, 26 mars 1544; Hmjd IX, p. 189 (*Calv. Op.* XI, p. 690.

[3] Nous modernisons légèrement l'orthographe.

donnent, sont doublement à louer. Et de fait, c'est une vertu et faculté qui n'est pas en tous. Même les plus savants, quelquefois, n'y pourront pas advenir, et qui plus est, se feront ridicules en affectant ce qui ne leur est pas donné.... Notre frère et compagnon en l'œuvre du Seigneur Jésus, Pierre Viret, a de nature la vertu que j'ai dit être requise en un homme qui s'en veut mêler » (c'est-à-dire de « savoir bien à propos, et avec grâce et par mesure, parler joyeusement pour récréer tellement qu'il n'y ait rien d'inepte, ou jeté à la volée, ou débordé »). — Prévenant ensuite les objections de ceux qui estimaient que les sujets religieux doivent toujours être traités « avec une gravité correspondante à leur dignité et hautesse, » Calvin veut qu'on distingue. « Incontinent que nous avons ouvert la bouche pour parler de Dieu, nulle facétie ne doit entrer en nos propos. Mais... en déchiffrant les superstitions et folies dont le pauvre monde a été embrouillé par ci-devant, il ne se peut faire qu'en parlant de matières si ridicules on ne s'en rie à pleine bouche. » — « Je ne crains pas, dit-il en terminant, d'avoir aucun reproche entre gens de bon esprit et sain jugement, d'avoir recommandé la lecture de ce livre, comme d'un livre auquel le temps sera bien employé. »

Lorsque, un peu plus tard, Viret s'aventura pour la première fois, dans un ouvrage de longue haleine, sur le terrain brûlant des controverses dogmatiques et ecclésiastiques, — je veux parler de son volume, de plus de 750 pages, *De la vertu et usage du ministère de la parolle de Dieu et des sacremens dépendans d'icelle*, qui parut vers le milieu de 1548, — il n'en livra aucune partie à l'imprimeur qu'elle n'eût passé auparavant par les mains de Calvin. Celui-ci, tout absorbé qu'il était par ses propres travaux, sans cesse harcelé par les dissensions civiles et ecclésiastiques du moment, n'en consacra pas moins, pendant environ quatre mois, une partie de ses nuits à lire, à corriger, à annoter le manuscrit de l'écrivain vaudois. Et quand l'ouvrage, venu à chef, eut obtenu le *placet* du censeur bénévole de Genève, c'est encore à sa décision que l'auteur s'en remit sans réserve sur la question

de savoir s'il convenait de le faire précéder d'une dédicace aux avoyers et conseil de Berne, sur les termes mêmes de cette dédicace, bien plus, sur les titres à donner à ces illustres seigneuries. « Il en est qui pensent qu'il faut les appeler *princes*, d'autres ne sont pas de cet avis. Pour moi, qui n'entends pas grand'chose à ces distinctions de titres, je remets tout à votre jugement. Autant je veux qu'on rende aux magistrats l'honneur qui leur est dû, autant je voudrais m'abstenir le plus possible de toute adulation. Si vous estimez qu'il y a lieu de dédier, corrigez, je vous prie, non seulement la salutation, mais tout le reste[1]. »

Calvin de son côté ne jugeait pas, à l'occasion, au-dessous de sa dignité de consulter son ami de Lausanne au sujet de tel de ses ouvrages et de lui en soumettre le brouillon. Ce fut le cas, par exemple, de son pamphlet contre Caroli. Dans la lettre par laquelle il remerciait Viret de ses observations, il lui reprocha même de ne s'être pas exprimé avec assez de liberté. « Je vous suis reconnaissant de vos critiques; je l'eusse été davantage si vous aviez désapprouvé plus franchement tout ce que vous jugiez digne d'être repris. En me ménageant comme vous le faites, vous me semblez être un censeur trop timide ou trop indulgent ; non pas que, pour toutes les fautes, il fallût trancher dans le vif, mais vous en usez envers moi avec trop de retenue, comme si vous vouliez mitiger la sévérité de la critique par le doux assaisonnement de paroles aimables[2]. »

Même pour des écrits qui n'étaient pas destinés à la publicité, mais où, pour une raison ou une autre, il importait de bien peser les termes, Calvin n'hésitait pas à se confier au tact de Viret. C'est ce qu'il fit entre autres au moment où, par suite de la controverse sacramentaire, les rapports étaient des plus tendus entre Lausanne et Genève d'une part, Berne et Zurich de l'autre. Ayant à écrire à Haller et à Bullinger et se méfiant de lui-même, il envoya à son confident de Lau-

[1] Voir *passim* la correspondance d'août 1547 à juillet 1548 (*Calv. op.* XII, 582 — XIII, 11).

[2] 2e moitié de juillet 1545 ; *Calv. Op.* XII, 107.

sanne copie de ses projets de lettres avec prière de lui en dire son sentiment : « Elles ne seront pas envoyées à leur adresse autrement que vous ne l'aurez jugé expédient. En ce qui me regarde, elles expriment toute ma façon de penser.... Mais jugez-en librement, sans vous inquiéter de mon idée préconçue. Je ne vous en donne pas seulement la permission, je vous le demande expressément[1]. » Après les avoir lues, Viret approuva celle à l'adresse de Haller et offrit de la lui porter lui-même à son prochain voyage à Berne. Quant à la lettre pour Zurich, il conseilla à Calvin d'en adoucir les termes et d'omettre certains passages qui auraient pu froisser inutilement tel collègue de Bullinger et, par contre-coup, irriter encore davantage les anti-calvinistes de Berne. Calvin entra dans ses vues, refit la lettre, la retourna à Lausanne, d'où elle partit accompagnée d'une missive conciliante de Viret lui-même[2]. On sait qu'une année plus tard un accord fut enfin conclu, sur l'article de la sainte-cène, entre Zurich et Genève (*Consensus Tigurinus*), et que, sous ce rapport tout au moins, la paix ne tarda pas non plus à se faire entre Berne et Lausanne[3].

* * *

Cependant, au milieu de tous ces travaux et de ces traverses d'un ministère toujours sur le qui-vive, ce que la correspondance entre les deux amis offre peut-être de plus bien-

[1] Juin 1548 ; ibid. XII, 731.

[2] Viret à Calvin, 29 juin et 10 juillet; Calvin à Viret 18 juillet; Viret à Bullinger 23 juillet ; XII, 734 ; ibid., XIII, 5, 9, 13.

[3] Au reste, le jugement de Viret n'a pas été sans influence sur la rédaction définitive du *Consensus*, celle que l'on connaît par l'édition, presque simultanément imprimée à Zurich et à Genève, de 1551. En effet, les retouches et additions au texte primitif des articles de 1549, proposées par Calvin et adoptées par Bullinger, étaient destinées à faire droit à certains *desiderata* du pasteur de Lausanne et de ses collègues, tout comme la substitution du prologue et de l'épilogue actuels à l'introduction et à la conclusion de 1549 avait été consentie par Calvin, à la demande des pasteurs zuricois, dans le but de rendre le *Consensus* plus acceptable à Haller et à ses collègues de Berne. — V. *Calvini Opera,* t. VII, p. LII ; ibid., p. 736, note 4, et 742, note 7, et P. Christ, article *Zürcher Konsens* dans la *Realencyklopädie* de Herzog-Hauck, 3e édit., t. XXI, 734, 27.

faisant, c'est qu'elle nous ouvre un jour sur leurs *relations personnelles et domestiques*. Quand ils en viennent à aborder ces sujets intimes, qu'ils nous laissent pénétrer en quelque sorte dans le sanctuaire de leur vie de famille, c'est alors, à n'en pas douter, qu'on sent, à travers leur plume, battre en eux des cœurs d'homme.

Que de traits touchants et délicats il y aurait à glaner! Avec quelle sollicitude Calvin s'occupe de la santé de la première femme de Viret, la maladive Elisabeth Turtaz! « Adieu, frère et excellent ami, dit-il à la fin d'un de ses messages, que le Seigneur soit constamment avec vous et que par la consolation de son Esprit il vous soutienne dans votre épreuve domestique. J'ai parlé à Textor (le médecin) pour qu'il aille voir votre femme. Il a tant d'affection pour vous que je ne doute pas qu'il ne mette de côté tout ce qui pourrait l'en empêcher. Il partira demain, je l'espère. » Et ailleurs: « Portez-vous bien, vous et votre femme dont nous recommandons à Dieu la santé. Sachez que nous sommes en souci d'elle comme si elle était la femme ou la fille de chacun de nous. » Et un mois plus tard: « Je vois que Textor n'a plus grand espoir. Je n'ai pas besoin de vous exhorter longuement à vous préparer à accepter avec soumission quelque issue que ce soit. Ah! si je pouvais m'envoler auprès de vous pour alléger votre affliction ou du moins vous aider à la porter! Mais une si longue chevauchée me ferait actuellement du mal.... Que le Seigneur vous console tous et vous fortifie[1]! »

Quand la mort fut entrée dans la cure de la Madeleine, à Lausanne[2], Calvin n'eut pas de repos qu'il n'eût décidé l'époux en deuil à venir se consoler de son veuvage dans la société de ses amis de Genève. Ceux-ci étaient d'autant plus impatients de le serrer dans leurs bras que le bruit s'était

[1] Janvier et février 1546, *Calv. Op.* XII, 244, 252, 296.

[2] La lettre par laquelle Viret a dû en informer Calvin ne s'est malheuresement pas conservée. C'est par une lettre à un de ses amis de Berne, Nicolas de Wattenwyl, frère de l'avoyer de ce nom, et qui avait un fils en pension chez Viret, que nous apprenons la grandeur de la perte qu'il avait faite (ibid. 306).

répandu qu'il avait suivi de près sa femme dans la tombe. « Venez ici, lui écrivait Calvin dans une première missive; vous vous y remettrez non seulement de votre affliction mais de toutes vos peines. Ne craignez pas que je vous impose la moindre charge. Pour autant que cela dépend de moi, vous pourrez vous reposer tout à votre aise. Que si quelqu'un devait vous importuner, c'est moi qui m'interposerais. Nos frères d'ici vous font la même promesse. Quant aux citoyens, je garantis qu'ils feront ce que vous voudrez.... Accourez seulement le plus promptement possible. » Quelques jours plus tard il insiste: « J'espérais de jour en jour vous voir venir, comme vous l'aviez promis.... Serait-ce, comme on me l'a dit, que vous n'avez pas de cheval disponible? Que ne venez-vous plutôt par bateau!... Hâtez-vous donc de venir vous refaire un peu et vous ressaisir au milieu de nous; car ceux qui viennent de vos côtés disent que vous êtes à moitié mort. Si je ne parviens pas autrement à vous tirer hors de chez vous, je vous déclare que vous n'aurez pas de lettre de moi jusqu'à ce que vous soyez venu. Donc, à bientôt! » — Ce qui n'empêche pas le même Calvin de faire presque aussitôt une recharge, en ayant soin, cette fois, d'envoyer un cheval à Lausanne pour être plus sûr de son fait. « Si vous partiez aussitôt après le sermon, vous pourriez arriver jusqu'à Nyon [1], et vous seriez ici lundi avant l'heure du déjeuner. Mais prenez garde de vous fatiguer. Venez plutôt à Nyon lundi. Nous vous aurons assez tôt pourvu que vous vous portiez bien. Saluez tous les frères. Que le Seigneur vous amène chez nous sain et sauf et de bonne humeur [2]! »

S'il n'y avait pas ombre de sentimentalité dans ces marques d'affection, il faut ajouter que les gens de ce siècle-là ne partageaient pas non plus nos idées modernes sur le temps que devait durer le deuil d'un mari avant qu'il pût songer décemment à une nouvelle union. On ne s'étonnera donc pas de voir les amis de Viret, au bout de peu de mois

[1] Où résidait alors en qualité de bailli un des bons amis de nos réformateurs romands, Nicolas Zurkinden.

[2] Du 8 au 26 mars 1546; *Calv. Op.* XII, 305, 318, 323.

déjà, se mettre pour lui en quête d'une autre compagne. Entre le fameux capitaine Perrin de Genève, les pasteurs Saunier, de Rolle, et Fabri, de Thonon, voire même M. de Falais, à Strasbourg, c'était à qui découvrirait la perle de choix. Calvin surtout y allait de tout son cœur. Il savait que le pasteur de Lausanne n'était pas fait pour vivre longtemps solitaire, que, d'ailleurs, ayant en pension de jeunes patriciens bernois, il ne pouvait se passer, dès la prochaine saison d'hiver, d'une aide capable de diriger son train de maison. Mais, il faut bien le dire, il n'eut pas la main heureuse dans ses négociations matrimoniales. Par excès de zèle il lui arriva de faire ce qu'on appelle un pas de clerc.

Il avait jeté son dévolu sur une jeune personne de Genève, de condition modeste, mais qui, au moral comme au physique, lui semblait offrir les meilleures garanties. Le succès, disait-il, ne faisait pas de doute : Viret n'avait qu'à venir ; on lui ménagerait une entrevue, et l'affaire se conclurait sans faute. « Je vous conseille, lui écrivait-il, ne ne pas laisser traîner les choses, mais de venir au plus tôt.... Cependant, comme c'est vous que cela regarde, vous êtes libre de choisir. Seulement, ce que je ne vous concéderai jamais, c'est qu'il y ait un homme au monde à qui son propre intérêt tienne plus à cœur que le vôtre à moi[1]. » Calvin avait fait son compte sans le père de la jeune fille et, peut-être aussi, sans la répugnance qu'éprouvent, dit-on, les Genevoises à se marier au dehors. Laissons-lui raconter à lui-même sa déconvenue.

« Au reçu de votre lettre, j'ai fait visite au père et à la fille, sans douter le moins du monde du succès. Mais dès qu'il fut question d'émigrer [à Lausanne], le père répliqua qu'on lui avait promis autre chose. Je déclarai que cela s'était fait à notre insu, bien plus, que j'avais enjoint expressément à Pierre d'Orsières[2] de ne pas les leurrer par de semblables promesses. Je montrai combien il serait absurde

[1] 15 juillet ; ibid. 361.

[2] Noble genevois dont Calvin s'était servi comme intermédiaire avant de faire une démarche personnelle.

que nous, pasteurs, nous quittions nos églises pour suivre nos femmes là où il leur plairait de vivre; qu'un mariage conclu dans ces conditions ne saurait être heureux; que ce serait une convention sans piété, que ni vous ni la jeune fille ne contracteriez impunément; qu'enfin on n'obtiendrait jamais que vous donniez un si honteux exemple et qu'il était dès lors inutile de vous le demander. J'ajoutai que Lausanne n'est pas si loin d'ici que sa fille ne pût venir auprès de lui toutes les fois que ce serait nécessaire; que, d'ailleurs, mieux vaudrait pouvoir tous les jours féliciter de son sort sa fille absente, que de la voir et l'entendre continuellement se plaindre et se lamenter des mauvais traitements de son mari, comme il en avait tant d'exemples sous les yeux. Il demanda un délai pour se résoudre. Le troisième jour il répondit qu'il ne voulait pas reléguer loin de lui une fille unique! J'étais indigné au dernier degré de ce que nous ayons été abusés par la bêtise de gens à qui j'avais cru pouvoir me fier. Je me contins pourtant et dissimulai ma colère. Auprès de vous je n'ai pas besoin de longues excuses, puisqu'il n'y a pas de ma faute. Il faudra maintenant nous tourner d'un autre côté[1]. »

On sait que le pasteur de Rolle fut plus heureux en attirant l'attention de Viret sur une jeune veuve de sa paroisse, Sebastienne née de la Harpe (ou de l'Arpaz). Calvin ne lui en voulut pas, il promit d'assister à la bénédiction nuptiale[2] et reporta sur cette seconde femme du ministre de Lausanne le sympathique intérêt qu'il avait toujours témoigné à la première[3]. Idelette, sa femme à lui, partageait ses sentiments, et il ne lui suffisait pas de les exprimer par écrit. Quoique souffrante, elle vint faire un séjour à Lausanne au moment des premières couches de madame Viret. Son mari

[1] 25 juillet; ibid. XII, 363 sq.

[2] Calvin à Viret, 20 novembre; ibid. 425.

[3] L'histoire de ce second mariage de Viret, et en particulier du rôle qu'y joua Calvin, a fait l'objet de deux monographies, l'une d'A. Roget dans la *Bibliothèque universelle*, de juillet 1875; l'autre de M. le pasteur Rod. Schwarz dans la *Christliche Welt*, du 4 février 1909.

ayant énoncé la crainte que cette visite, en pareilles circonstances, n'ait été un embarras plutôt qu'une aide, Viret le rassure pleinement par retour du courrier: « Je vous rends des grâces éternelles au sujet de votre femme, notre très chère sœur, je vous remercie d'avoir bien voulu nous l'accorder, et elle, de ne s'y être pas refusée. Sa venue nous a été très agréable et d'une grande consolation, principalement pour ma femme, à qui sa présence a été des plus utiles. Le Seigneur le lui rende! Nous ne l'avons pas reçue comme elle le méritait, mais nous en avons usé familièrement avec elle. » « Au reste, ajoute-t-il au cours de cette même lettre, à propos de ce que vous dites de votre femme: elle nous a été si bien « à charge » que nous avons toléré à grand'peine qu'elle nous quittât si tôt; nous ne l'aurions pas souffert du tout, si nous n'avions eu égard à vous. Elle a été, je vous assure, pour ma femme et pour nous tous un tel réconfort qu'en ne venant pas elle nous aurait causé le plus grave préjudice[1]. »

Nous disions qu'au moment où Mme Calvin était venue pour la dernière fois voir ses amis de Lausanne, son mari avait déjà sujet d'être inquiet de sa santé[2]. Son état ne tarda pas à empirer. Moins de deux mois après son retour à Genève, Calvin termine une lettre par ces mots: « Ma femme se recommande à vos prières. Elle fomente un mal chronique dont je redoute fort l'issue[3]. » Les jours de cette femme d'élite étaient comptés. Elle expira en paix au printemps de 1549. Si l'on avait encore besoin de se convaincre de la profonde sensibilité de Calvin, il faut lire les deux lettres qu'il écrivit en ces jours de deuil à ses intimes de Neuchâtel et de Lausanne[4]. C'est bien ce qu'il a jamais écrit de plus touchant et — le mot de M. Doumergue n'est pas exagéré — de plus sublime[5]. On les a souvent citées. Transcrivons du moins quelques lignes de celle qu'il adressa à Viret:

« Si extrêmement cruelle qu'ait été pour moi la mort de

[1] 29 juin 1548, ibid. 732, 735. — [2] 23 décembre 1547, ibid. 638.

[3] 20 août 1548, ibid. XIII, 31.

[4] Du 2 et du 7 avril, ibid. XIII, 228 sq. 230 sq.

[5] *Jean Calvin*, Tome II, p. 475.

ma femme, je fais mon possible pour contenir mon chagrin. Mes amis aussi font à l'envi leur devoir.... Vous savez combien j'ai l'âme tendre ou plutôt molle[1]. C'est pourquoi, sans un vigoureux effort pour me modérer, je ne serais pas debout comme je l'ai été jusqu'ici. Et certes, il n'est pas ordinaire, le sujet de ma douleur. Je suis privé de l'excellente associée de ma vie, de celle qui, s'il m'était échu quelque dure nécessité, aurait été ma compagne volontaire, non seulement dans l'exil et dans le dénûment, mais jusque dans la mort. Tant qu'elle a vécu, elle m'a fidèlement assisté dans mon ministère. Jamais je n'ai éprouvé de sa part le moindre empêchement. »

Ce qui n'est pas moins digne de mémoire, c'est la réponse de Viret. Celui-ci n'avait pas attendu d'avoir reçu cette lettre pour dire à son très cher frère la part qu'il prenait à son affliction. A la première nouvelle, le surlendemain déjà de la mort, il lui avait fait savoir combien il en était affecté, « cela d'autant plus que je sais par expérience combien de tels coups sont cruels. » « Je m'en tourmenterais bien plus encore, ajoutait-il, si je ne vous savais si bien prémuni et armé d'en haut, non pas, dirai-je, contre de tels coups du sort, mais de telles dispensations de la divine providence.... Je ne doute pas que ce que vous enseignez aux autres, vous ne le mettiez maintenant vous-même en pratique[2]. » Mais c'est la lettre qu'il écrivit dix jours plus tard, en réponse à celle que je citais tout à l'heure, qu'il faut lire pour se faire une idée, non seulement de l'étroite amitié qui unissait ces deux hommes, mais de l'admiration qu'inspirait à Viret la philosophie toute chrétienne avec laquelle son compagnon d'œuvre acceptait une si douloureuse épreuve. Cette lettre de condoléance[3] est beaucoup trop longue pour être reproduite en entier. Il suffira d'en extraire quelques passages. En voici le début :

[1] *Nosti animi mei teneritudinem, vel mollitiem potius.* A rapprocher de ces mots de la préface aux Commentaires sur le livre des Psaumes (22 juillet 1557) : « combien que je me reconnais être timide, mol, et pusillanime de ma nature... »

[2] 31 mars 1549. *Calv. Op.* XIII, 226. — [3] Du 10 avril, ibid. 233 sq.

« Les nouvelles qui me parviennent, comme d'une seule bouche, de nombreux témoins des plus dignes de foi m'apprennent avec quelle constance et quel courage vous supportez la cruelle blessure qui vous a frappé à votre foyer domestique. Cela étant, j'estime que c'est une lettre de félicitation plutôt que de consolation qu'il faut vous écrire, et cela d'autant plus que je connais plus à fond ce que vous appelez vous-même la tendresse de votre âme[1].... » « Je n'en admire que davantage la puissance, en vous, de ce divin Esprit qui se montre manifestement digne à votre égard de son nom de Consolateur. N'est-ce pas à bon droit que je reconnais en vous sa puissance, quand je vous vois porter avec tant de courage les infortunes domestiques? Rien ne pouvait pourtant, en votre particulier, vous arriver de plus cruel, ni vous atteindre plus directement, vous qui avez coutume d'être ému des malheurs d'autrui et d'en être affecté comme s'il s'agissait de vous-même. Croyez-moi, cette force d'âme qui est la vôtre, n'est pas chose commune et ce n'est pas un témoignage vulgaire de la bienveillance divine à votre égard. » — Après quoi Viret fait un retour sur son propre passé, un parallèle, bien humiliant pour lui, il l'avoue, entre son abattement, sa prostration après la perte de sa femme, et la vaillance de son ami. « Vous, au contraire, tant s'en faut que vous soyez brisé et débilité, que vous rendez les autres, par votre exemple, beaucoup plus forts, prouvant que ce que vous avez l'habitude de prescrire à autrui, vous êtes capable aussi de le faire.... » « Pour moi, je demande instamment à Dieu par d'ardentes prières qu'il vous donne de persévérer dans cette voie, qu'il vous affermisse de plus en plus et que de jour en jour davantage il vous fasse éprouver ses consolations. Que puis-je faire de plus? » La lettre se termine par ces mots: « Je crains bien d'avoir été beaucoup trop long à votre gré. Ma femme vous envoie ses meilleures salutations. Elle a été extrêmement affligée du décès de sa très chère sœur et ressent avec moi cette perte comme nous

[1] Dans les lignes qui suivent Viret fait ses réserves quant à la *mollities* que Calvin s'était attribuée.

atteignant tous également. Je déplore qu'il ne me soit pas donné de jouir de votre présence. Mais quelles que soient les raisons qui m'empêchent d'aller à vous, pour peu que j'aperçoive que vous le désiriez, croyez-moi, il suffira de votre seule volonté pour me faire surmonter toutes les difficultés. Mes collègues et tous les autres frères s'empressent de vous saluer. Saluez les gens de votre maison et tous nos autres amis. Adieu. »

Est-il besoin de dire que, loin de relâcher les liens qui s'étaient formés entre les deux familles pastorales, le deuil commun les resserra plutôt, s'ils en avaient eu besoin? Calvin continuait à prendre le plus touchant intérêt à tout ce qui se passait au presbytère de la Madeleine, s'inquiétant du sevrage du premier enfant de Mme Viret[1], priant pour l'heureuse naissance du second[2], acceptant d'être le parrain de cette petite Marthe[3], comme Farel l'était déjà de Marie, la sœur aînée. De plus en plus aussi, à mesure que l'âge se faisait sentir, que les infirmités et les maladies venaient entraver plus fréquemment nos deux réformateurs dans leur inlassable activité, se multiplient, dans leur correspondance, les pages où ils compâtissent réciproquement aux vicissitudes de leur santé. Qu'il suffise, à cet égard, de reproduire la première partie de la lettre expédiée de Lausanne à Genève le 26 mai 1556[4] :

« Grâces soient rendues à Dieu immortel de ce qu'il vous a restitué sain et sauf à nous et à son église ! Je félicite vivement, et vous et nous tous, d'un si grand bienfait par lequel Dieu a attesté ostensiblement sa miséricorde non seulement envers vous, mais envers nous et toute son église. Je savais, il est vrai, que le mal n'était pas mortel en lui-même, mais j'étais singulièrement angoissé et épouvanté en songeant à la

[1] 6 juillet 1549, ibid. XIII, 319.

[2] 15 décembre, ibid. 498.

[3] Comp. Viret à Farel, 26 janv. et 1er fév. 1550 ; à Calvin, 1er août (ibid. 515, 517, 614) et diverses lettres *passim* où, parlant de sa femme, depuis ce temps-là, Viret écrit : « Votre commère vous salue. »

[4] Ibid. XVI, 173 sq.

faiblesse, à moi bien connue, de ce pauvre petit corps. Ce qui me consolait d'autre part, et me donnait bon espoir, c'était la pensée que depuis tant d'années vous vivez soutenu, non par les forces humaines, mais par l'insigne faveur de Dieu et le soin paternel avec lequel il veille sur son église. Votre maladie nous a fourni ample matière à prier ; aujourd'hui votre retour à la santé nous donne encore plus amplement sujet de rendre grâces. Ayez désormais plus d'égards et de soins pour elle, je vous en conjure par Christ le Seigneur, au nom de notre mutuelle amitié et de notre commun ministère. Bien que, je le sais, on exige de vous plus que ne comportent les forces du corps, la pénétration et la vivacité naturelles de votre esprit font que vous vous montrez trop complaisant pour chacun et prodigue à l'excès de votre travail. Je vous en prie, conservez-vous à nous et à l'église, si ce n'est pas par égard pour vous-même. Que de fois j'ai admiré comment, à vous seul, vous pouviez suffire à tant d'obligations, alors même que votre promptitude d'esprit vous rend le travail moins difficile et fatigant qu'il ne l'est pour d'autres. Vous n'ignorez pourtant pas le dicton bien connu: « Ce qui n'a pas son tour de relâche n'est pas durable. »

* * *

A partir de 1550, nous en avons fait précédemment la remarque, la correspondance devient moins active, surtout du côté de Genève. La chose s'explique sans peine : le cercle des amis et, partant, des correspondants lausannois de Calvin s'était notablement agrandi, sans parler de l'extension prodigieuse que prenaient d'année en année les relations épistolaires du réformateur avec presque tous les pays de l'Europe.

Ce qui, en revanche, ne se ralentit pas, ce furent les *visites* échangées de part et d'autre. Si Viret était, de nature, moins prompt à mettre en branle sa plume, d'ailleurs si agile, c'est lui, à tout prendre, qui semble s'être déplacé le plus facilement: surtout depuis qu'il n'était plus accouplé pour les fonctions du ministère à un collègue que sa pra-

tique médicale appelait à de fréquentes et parfois longues absences, et depuis qu'il s'était déchargé des leçons de théologie à l'Académie. Il pouvait bien lui arriver encore d'être gêné dans ses projets d'« évasion » à Genève, tantôt par la difficulté de se procurer une monture[1], tantôt par le mauvais temps qui ne permettait pas de passer le lac en bateau, parfois aussi, quand lui ou ses amis de là-bas étaient en délicatesse avec Berne, par la crainte qu'on ne les soupçonnât de tramer ensemble je ne sais quel complot. Hâtons-nous d'ajouter que, dans la règle, il ne se laissait guère arrêter par cette dernière considération. « Vous aurez appris, écrit-il un jour, de quelle façon l'avoyer N. s'est prononcé au sujet de ma dernière course auprès de vous. Je savais bien qu'elle ferait causer, mais je suis blasé là-dessus. Il est heureux qu'on ne puisse blâmer en nous que ce qui mériterait plutôt d'être loué[2]. »

Il ne faut pas se figurer d'ailleurs, comme on pourrait être tenté de le conclure de certains cas particuliers, que les visites de Viret à Genève, non plus que celles, moins fréquentes, de Calvin à Lausanne, aient eu chaque fois pour objet ou pour occasion quelque mission officielle ou officieuse. Ce n'est pas seulement pour aller subsidier son ci-devant collègue pendant une absence prolongée, que Viret se mettait en route pour la cité du Rhône[3]. Ce n'est pas non plus pour tâcher de pacifier citoyens et magistrats, pasteurs et troupeau[4]. C'était, à plus d'une reprise, simplement pour se reposer des fatigues d'un ministère absorbant, d'une in-

[1] Déjà en 1543 il écrivait à Calvin : *Valde laboro in equis inveniendis* (Hmjd. IX, 39).

[2] 26 mai 1556 ; *Calv. Op.* XVI, 174.

[3] Comme il l'avait fait en mai 1545 tandis que Calvin était en tournée dans les villes évangéliques de la Suisse et à Strasbourg, pour les intéresser au malheureux sort des Vaudois de Provence. Voir Ribit à Gwalter, 13 mai ; Viret à Calvin, 30 mai ; *Calv. Op.* XII, 77-81. Cf. ibid. XXI, 353, extraits des Registres du Conseil de Genève des 16 et 22 mai.

[4] Il y avait à Genève certains pasteurs, plus calvinistes que Calvin, que Viret fut appelé à ramener à la raison ; témoin Michel Cop, l'adversaire passionné des représentations théâtrales. Voir Calvin à Farel, 4 juillet 1546 ; ibid. XII, 356.

cessante productivité littéraire, et faire une nouvelle provision de forces dans la société du professeur d'énergie qu'était maître Jean Calvin. C'était aussi, en cas de besoin, pour mettre à profit les ressources médicales de la ville des Textor, des Fabry et des Sarrazin[1].

Vous trouverez que j'abuse des citations. Je ne puis pourtant m'interdire de faire encore celle-ci : il s'agit d'une proposition du pasteur de Genève à celui de Lausanne touchant l'emploi d'une semaine de vacances pendant l'été de 1550[2] : « Quelqu'un, je ne sais plus qui, m'a dit naguère que vous comptiez venir prochainement ici. Je me suis emparé de la chose comme si je vous tenais déjà enchaîné par une promesse en règle. Si vous avez à cœur de venir, je vous invite deux fois pour une à vous présenter ici sans faute samedi prochain. De toute l'année vous ne pourriez tomber plus à point. Dimanche vous ferez en ville le sermon du matin, tandis que moi j'irai à Jussy. Après le déjeuner vous m'y rejoindrez. De là nous irons tous deux chez M. de Falais[3]. De chez lui nous pourrons nous envoler de l'autre côté [du lac] et jouir de la vie de campagne, chez MM. De Lisle et Pommier, jusqu'à jeudi. Vendredi, si vous aviez envie de faire une excursion à Tournay ou bien à Bellerive, vous m'auriez encore pour compagnon de route. Vous n'avez pas à craindre les cancans ; les affaires se sont un peu calmées, comme vous l'apprendrez. Prenez garde de manquer à votre promesse ; je sais que beaucoup de gens vous attendent. Une fois de plus, au revoir ! Saluez nos frères et, à la maison, femme et fillettes. Le Seigneur Jésus vous garde tous et vous protège ! »

Le programme était certes alléchant. Il n'avait qu'un tort : celui d'être arrivé à Lausanne en l'absence du destinataire.

[1] Ainsi en août et septembre 1556, où il « règna en maître, » en même temps que Th. de Bèze, dans la maison de Calvin pendant le voyage de celui-ci à Francfort. Viret à Calvin 1er sept., ibid. XVI, 277. La seigneurie de Genève décida à cette occasion de prendre à sa charge les frais de médecin et d'apothicaire, ibid. XXI, 647. 649.

[2] Du 23 juillet, ibid. XIII, 603.

[3] A Veigy, un peu au nord de Jussy, dans le bailliage bernois de Thonon.

« J'étais, répond Viret[1], en route pour faire visite à nos amis de Vevey et d'Aigle, qui tous vous saluent affectueusement. De retour à la maison, le temps que vous m'aviez fixé était écoulé. Il faut donc ajourner ce voyage à un moment plus favorable. Quant aux cancans dont vous me parlez, il y a longtemps que j'ai cessé de m'en inquiéter.... Ma femme, mes fillettes et toute la famille se portent bien et font les meilleurs vœux pour votre santé. Votre filleule est d'un naturel extrêmement tendre, suave et paisible et d'une aimable figure. Quand vous viendrez chez nous, sa vue vous égayera. Saluez les amis. Tous les nôtres vous envoient leurs salutations empressées. Adieu. »

N'y a-t-il donc jamais eu de nuages au ciel de cette amitié? Il faudrait que les deux amis n'eussent pas été hommes, et surtout de tempérament aussi différent, pour qu'il ne se fût jamais glissé entre eux ne fût-ce qu'un malentendu. A peine s'en douterait-on, il est vrai, à lire les lettres qu'ils ont échangées pendant tant d'années, et où règne une si cordiale harmonie. C'est tout au plus si dans les confidences qu'ils faisaient, chacun de son côté, à leur vieil ami commun, le ministre de Neuchâtel, on découvre ça et là des traces d'humeur, une ombre de mécontentement réciproque. En perçait-il quelque chose dans le public? On serait porté à le croire en lisant ce début d'un billet de Calvin à Viret : « Je réponds sous votre adresse à la lettre de notre frère Ribit, pour que le porteur ne s'imagine pas que nous sommes brouillés[2]. »

Il serait difficile pourtant de méconnaître que depuis l'établissement de Théodore de Bèze à Lausanne, et dans la mesure où la dévotion filiale du jeune savant envers Calvin a gagné en ferveur, l'intimité des rapports entre ce dernier et Viret en a subi quelque atteinte. D'ailleurs, si grande que fût la conformité de leurs vues dogmatiques et ecclésiastiques, ils ne s'entendaient pas toujours exactement sur la tac-

[1] 1er août, ibid. 612 sqq.

[2] 29 novembre 1556, ibid. XVI, 332. (Ribit était professeur à Lausanne.)

tique à suivre. Tandis que Calvin appuyait avant tout sur le *fortiter in re*, Viret, plus patient, plus optimiste, soulignait le *dulciter in modo* et le pratiquait, pour sa part, le plus longtemps possible. De là d'inévitables divergences. Cependant, de froideur proprement dite entre eux, on ne peut guère parler que la dernière année du ministère de Viret à Lausanne. Calvin lui en voulut d'avoir faibli pour un temps dans le duel avec Berne au sujet de la discipline ecclésiastique. Il le lui fit sentir en laissant sans réponse plusieurs de ses lettres. Après ce silence expressif, il ne renoua la correspondance que pour prendre vivement la défense de Bèze, à qui Viret reprochait de l'avoir, par une démission à son sens prématurée, planté là au beau milieu de leur conflit avec le gouvernement [1].

Mais ce n'a été qu'un refroidissement passager. Dès que Viret se fut ressaisi, dès que, s'il est permis d'ainsi dire, il se fut remis à cheval sur le principe cher à Calvin, qu'il eut, la mort dans l'âme, sacrifié à ce principe son attachement à ses ouailles et à la terre natale, la réconciliation était faite. Banni du Pays de Vaud, le pasteur de Lausanne fut accueilli à bras ouverts à Genève. Calvin recouvrait enfin le collègue qu'il n'avait laissé partir jadis qu'à son corps défendant et qu'il avait toujours nourri l'espérance de revoir à ses côtés.

[1] Viret à Calvin, 24 août; Calvin à Viret, 27 août 1558; ibid. XVII. 301 sq., 308 sq.

(*A suivre.*)